



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DU TEXTILE, SPÉCIALITÉ ARTISTE EN DENTELLE

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) Les épreuves d'admission	3
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ce concours externe	5
A) Le calendrier.....	5
B) Les épreuves d'admissibilité	5
1) L'épreuve écrite.....	5
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier	6
C) Les épreuves d'admission	6
1) L'épreuve de dessin.....	6
2) L'épreuve pratique	6
III. Les statistiques	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

L'arrêté du 26 février 2014 fixe les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(nes) d'art ainsi que la composition des jurys. L'article 4 définit les épreuves d'admissibilité comme suit :

« 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) Les épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité précédemment définit les épreuves d'admission comme suit :

« (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »

Cette épreuve, d'une durée de 3 semaines, consiste à :

- dessiner un modèle,
- préparer la fiche de fabrication, les matières d'œuvre et les outils nécessaires à la réalisation du modèle,
- fabriquer le modèle.

L'épreuve de dessin, d'une durée d'une semaine, consiste en la création d'un ou plusieurs dessins dentelliers et de leurs supports, avec détermination des matières d'œuvre et des outils à utiliser.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Vincent COCHET, conservateur en chef du patrimoine, département conservation, musée et domaine national du château de Fontainebleau.

Membres de ce jury :

- Madame Annie FOUILLIT, cheffe de travaux d'art, cheffe du service, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy, département de la production, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;
- Madame Isabelle HABAUZIT, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité artiste en dentelle, atelier conservatoire national de la dentelle à la main du Puy, département de la production, mobilier national et des manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ce concours externe : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ce concours externe

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 25 janvier au 26 février 2016
Date de l'épreuve écrite	Le 11 avril 2016
Date des épreuves orales	Le 12 avril 2016
Réunion d'admissibilité	Le 13 avril 2016
Dates des épreuves d'admission	Du 26 septembre au 21 octobre 2016
Réunion d'admission	Le 28 octobre 2016

B) Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves d'admissibilité ont réuni trois candidats de niveaux différents, soit deux candidats pleinement investis dans les épreuves et un candidat à la formation très largement insuffisante au regard du niveau réclamé.

1) L'épreuve écrite

La description technique d'une dentelle, l'histoire de sa fabrication et son évolution ont donné lieu à des rédactions complètes, voire érudites. Sensible à la valeur de transmission, le jury a privilégié la « générosité » des explications et la clarté de leur présentation, tout en constatant une bonne connaissance en histoire des techniques et de l'histoire de l'art, et la justesse des références.

Le jury a souligné la maîtrise du vocabulaire mais a sanctionné les erreurs de codification (Petiot-Jourde et codification internationale), maîtrise fondamentale pour la lecture d'un dessin et la traduction en dentelle.

L'un des candidats n'a pas fait montre de la maîtrise requise. Les approximations quant au vocabulaire technique et l'ignorance quant aux codifications ont été sanctionnées.

2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

Les candidats avaient à identifier et présenter l'histoire de différentes dentelles. Le jury s'est plus particulièrement concentré sur la qualité des réponses et de l'argumentation lors des échanges.

Les candidats ont globalement fait montre d'une maîtrise des techniques, assurant l'identification des dentelles, tant aux fuseaux qu'à l'aiguille, et offrant des exposés clairs, parfois très fournis par rapport au temps de préparation, avec une très bonne recontextualisation.

Lors de cette épreuve, le jury a pris en considération la réactivité et l'assurance des candidats. Il a en revanche sanctionné les lacunes masquées par des digressions ainsi que les contradictions.

3) L'épreuve orale de techniques du métier

Lors de cette épreuve, les candidats avaient à identifier et développer les techniques de fabrication d'un échantillon de dentelle. L'examen visuel pouvait servir à élaborer différentes hypothèses qui permettaient, dans le cas d'une identification non précise, d'exposer les caractéristiques techniques. Le jury a constaté la qualité des observations et les arguments énoncés et a pu vérifier le bon niveau des connaissances et l'illustration pertinente du propos pour la majorité des candidats.

En revanche, le jury a sanctionné les lacunes importantes et les propos hors sujet, soulignant un niveau inadapté à la présentation du présent concours.

C) Les épreuves d'admission

1) L'épreuve de dessin

Le sujet de dessin dentellier consistait en la proposition d'une couverture d'un ouvrage pour fêter les 40 ans d'un atelier de dentelle. Le projet devait intégrer différents points.

Les projets remis par les candidats présentent une grande disparité : l'un montre un dessin abouti, complexe mais harmonieux, adapté à l'usage souhaité et d'un rendu esthétique séduisant ; l'autre est moins inspiré, plus économe et avec une échelle des points moins réaliste dans la perspective d'une traduction en dentelle.

Il convient toutefois de souligner le soin apporté dans le graphisme, effectué à l'encre de Chine, avec des rehauts de couleurs. Dans les différents projets, le rendu est qualifié d'impeccable et les différents points du cahier des charges sont bien intégrés.

Les candidats ont fait montre d'une bonne maîtrise dans la technique du dessin dentellier, même si le manque d'imagination rend l'un des projets esthétiquement moins attrayant.

Le jury, sensible à la qualité des dessins rendus, a privilégié dans son jugement l'appétence pour la création et la maturité dans l'exercice des facultés d'invention.

2) L'épreuve pratique

L'épreuve s'est déroulée dans l'atelier du conservatoire national de la dentelle à la main du Puy-en-Velay et consistait à traduire en dentelle un dessin d'une portion d'un entre-deux à dessin floral faisant intervenir différents points tant pour les fonds que les motifs.

Les candidats ont fait montre d'une très bonne maîtrise du dessin pour le carton, dont le jury souligne le soin du rendu et l'utilisation des codifications graphiques. Cette méticulosité a pu être de même appréciée dans le piquage du carton, assurant au travail de confection de la dentelle la régularité et la définition des motifs.

Les candidats, après sélection de leurs fils selon des grosseurs diverses, ont effectué plusieurs échantillons avant de retenir les fils les plus adaptés, en mélangeant parfois des diamètres différents pour donner du relief à certains détails du dessin.

Ces échantillons et le choix des fils ont par ailleurs servi à alimenter une fiche de fabrication dont les estimations de temps présentent des écarts notoires. Les fiches des candidats comportent tous les éléments indicatifs pour l'élaboration de la dentelle complète.

La réalisation de la dentelle a montré des choix différents dans la manière d'appréhender le travail, avec des niveaux de réflexion très différents. L'une des approches, moins conventionnelle pour la réalisation d'un entre-deux, a généré des contraintes nombreuses pouvant engendrer une légère perte de précision dans le dessin, perte néanmoins compensée par une évidente maîtrise de la technique.

Les candidats ont remis, à la fin de l'épreuve, des documents très soignés, traduisant une attention particulière aux détails et une méticulosité appréciable dans l'exercice de leur métier, doublée d'une sérieuse maîtrise technique.

À ce titre, le jury se réjouit de constater la qualité certaine du travail accompli et la possession évidente des connaissances techniques dans les différentes phases d'élaboration de la dentelle aux fuseaux. Les candidats sont jugés comme des éléments particulièrement prometteurs.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	3	2	2
Femmes	3	3	3	2	2	2
Total	3	3	3	2	2	2

Seuil d'admissibilité : 17,4 sur 20.

Amplitude des notes : de 5,6 à 18 sur 20.

Seuil d'admission : 15,8 sur 20.

Amplitude des notes : de 15,8 à 16,8 sur 20.

Monsieur Vincent COCHET
Président du jury